



**COMPTE RENDU**  
**REUNION THEMATIQUE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

**Diffusé le :** 17.12.2015  
**Secrétaire de séance :**  
Christelle TIRMAN

**Présents :**

Jean-Louis ADANCOURT	Vice-président Artois Comm. – Elu référent du Conseil de développement
Philippe MILOSZYK	Vice-président Artois Comm. en charge de l'étude Santé
Pierre DURIEZ	Président Conseil de développement - BCG Arrondissement de Béthune
Vincent MOLCRETTE	Asso. Résilience Transition Symbiose
Jacqueline VAUTRIN	CGPME
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature
Jean-Louis LUGEZ	Vice-Président - Comité historique et artistique du Béthunois
Christian LARIVIERE	Asso. des journalistes du Pas-de-Calais
Joël LEMEE	F.O.
Annie ADANCOURT	UDCCAS62
André DELORY	DDEN
Jean-Claude GRATTEPANACHE	AHNAC
Gabriel DELBARRE	Jam's Band Cambrin
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite
Thierry COULOMBEL	Directeur de Cabinet Artois Comm.
Christophe MASSE	Directeur Général Adjoint Artois Comm.

**Excusés :**

Freddy GUILBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Pas-de-Calais
Alain CUISSE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Région
Véronique MARCINKOWSKI	GrDF
Bernadette CAPELLE	CIDFF

M. DURIEZ remercie M. MILOSZYK, Maire de Rebreuve-Ranchicourt et Vice-président d'Artois Comm. en charge de l'Etude Santé ainsi que M. MASSE, Directeur Général Adjoint à l'aménagement de l'espace.

**INTERVENTION DE M. MILOSZYK**

La SANTE, bien que ne faisant pas partie des compétences d'Artois Comm., a été retenue parmi les axes d'actions du projet de territoire. Ce sujet a en effet été évoqué, à de nombreuses reprises, lors des réunions publiques et techniques de sa phase d'élaboration. Les questions sociales sont abordées par l'agglomération au travers de ses compétences « Politique de la Ville », « Emploi » ou « Habitat » et elle a mené des actions volontaristes sur certains champs comme la prise en compte du handicap, ou le sport, mais la santé est globalement demeurée en dehors de son champ d'intervention.

Le maillage hiérarchisé du territoire en matière d'équipements et de services constitue un des principaux axes de travail du projet de territoire. L'aménagement et l'attractivité du territoire, qui sont au cœur des compétences d'Artois Comm., interagissent avec les questions de santé et ces sujets font partie de ceux mis en avant dans les préconisations.

Le Conseil de Développement avait, dès sa création, fait de la santé, un de ses principaux thèmes de réflexion et avait remis un rapport sur le sujet.

L'objectif d'Artois Comm. n'était pas de doter l'agglomération d'une compétence en matière de santé, mais de disposer d'éléments précis sur la situation sanitaire du territoire tant en termes de besoins que de moyens.

En matière de santé, les inégalités spatiales et sociales sont importantes ou ressenties comme telles. Les aspects abordés dépassent la maladie ou l'infirmité en intégrant le bien-être aussi bien physique, mental que social.

L'étude santé a été lancée le 5 février et s'est conclue en novembre 2014.

Le rapport final s'organise selon 3 axes prioritaires d'intervention et 9 préconisations. Pour définir ses préconisations, le bureau d'étude ENEIS s'est appuyé sur les conclusions de la phase diagnostic et sur trois ateliers de travail thématiques qui se sont tenus début septembre.

Les résultats de l'enquête qui n'a pas valeur de sondage représentatif de la population, ont permis de conforter ou d'illustrer certains aspects.

Lorsque le Président WACHEUX a confié à M. MILOSZYK la mission de lancer cette étude et d'en assurer le suivi, ce dernier a été persuadé de l'intérêt qu'elle allait susciter et cette impression de départ a été largement confirmée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Pour ne prendre qu'un exemple : en s'appuyant sur un réseau d'acteurs volontaires, plus de 1000 questionnaires remplis et retournés en un mois et demi, en juillet et août.

De cette enquête, quelques lignes de force ressortent.

### **Territoire de l'enquête**

Artois Comm. se décompose en 3 territoires :

- Territoire centre : correspond environ aux SIVOM du Béthunois
- Territoire Est : correspond au SIVOM des 2 Cantons sauf 2 ou 3 communes
- Territoire Ouest : correspond au SIVOM du Bruaysis avec Auchel et Hesdigneul qui appartiennent également aux SIVOM du Bruaysis et du Béthunois

### **1 – RESULTATS DU QUESTIONNAIRE**

Sur les 1000 questionnaires anonymes retournés 973 ont été analysés car certains sont arrivés en retard et d'autres étaient extérieurs au territoire d'Artois Comm.

Distribués entre juin et août 2014, la période n'était pas la plus favorable.

*Réponses :*

L'état de santé : 200 personnes/1000 très bon  
450 personnes/1000 plutôt bon  
254 personnes/1000 moyen  
43 personnes/1000 plutôt mauvais  
6 personnes/1000 très mauvais

93% des répondants ont leur médecin référent qui exerce en cabinet libéral.

La moitié des répondants ont leur médecin qui exerce en dehors de leur commune. (la moyenne est de 6 kms pour le médecin référent). 58% se rendent chez leur médecin en voiture et 27% à pieds.

En ce qui concerne les spécialistes, les habitants se rendent plutôt : 400 personnes sur Béthune, 115 sur Beuvry, 91% sur Bruay-La-Buissière, 77% sur Lille, 68% sur Lens, 24% sur Arras et 23% sur Divion.

Depuis un an ont consultés au moins une fois, 84% des répondants ont consulté un médecin généraliste, 55% un dentiste, 39% un gynécologue (dont 40% de consultations en hôpital), puis infirmiers, cardiologues, kiné, dermatologues, chirurgiens...

Enjeux de prévention et d'éducation à la santé : sur les messages de prévention et de sensibilisation concernant les maladies cardio-vasculaires, 766 personnes ont déjà lu des messages ; 734 personnes ont lu des messages sur les addictions, 700 personnes ont lu des messages concernant les cancers, 699 sur les maladies liées au poids, 645 sur la violence et la maltraitance...

Par contre, pour 62% ces messages n'ont pas fait changer de comportement.

Concernant les difficultés d'accès aux soins, 37% des répondants ont déjà repoussé des soins à un moment où ils en avaient besoin car difficultés pour obtenir un rendez-vous et 27% pour des raisons financières, 7% car ils ne savaient pas qui consulter, 10% avaient des difficultés à se déplacer pour se rendre en consultation, 7% car week-end ou nuit, 3% pour des raisons de droits ou de papier, 9 autres.

Un membre de l'assemblée s'interroge sur les 27% qui ont répondu rencontrer des difficultés financières, sachant que d'après une étude, plus de 90% des français bénéficient d'une couverture complémentaire. La réponse doit certainement être dans l'avance des frais. Il faudrait trouver une réponse auprès des professionnels pour différer l'encaissement de ces frais afin que l'assuré puisse être remboursé avant, sachant qu'avec la carte Vitale il faut compter une semaine pour être remboursé. Il existe aussi des consultations gratuites dans certains lieux.

Il existe aussi des praticiens qui exercent des dépassements d'honoraires.

## **2 – ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC SANTE**

### *Difficultés d'accès aux soins suite à une faible densité de professionnels*

En ce qui concerne les généralistes sur Artois Comm. : densité de 126 pour 100.000 habitants, pour 155 au niveau régional et 158 au niveau national.

Même chose pour les médecins spécialistes sur Artois Comm. : 102 spécialistes pour 100.000 habitants, pour 149 en région et 179 en France.

Les ophtalmologistes : 3,4 pour 100.000 habitants sur Artois Comm. contre 6,5 en région et 9,2 en France.

En O.R.L, 1 en Artois Comm. contre en 3,2 région et 4,8 en France.

En radiologie, 7,2 en Artois Comm. contre en 11,7 région et 13,1 en France.

Les pédiatres, 13 en Artois Comm. contre 48,3 en région et 59,7 en France.

Points faibles identifiés :

- Densité de généralistes et de professionnels plus faible qu'en région et une densité de spécialistes très faible, plus de deux fois inférieure à celle de la région pour les ophtalmologistes, les O.R.L., les pédiatres.

### *Enjeux de prévention et d'éducation à la santé*

Surmortalité par abus d'alcool sur le territoire avec un ICM (Indice de Comparaison de Mortalité) sur une base de 100 en France et 222 sur le territoire d'Artois Comm.

Surmortalité par tumeurs malignes qui représentent la première cause de mortalité. Les plus fréquents : cancers du poumon, colorectal, sein, voies aéro-digestives, prostate.

Prévalence importante des maladies cardio-vasculaires : insuffisances cardiaques, troubles du rythme, cardiopathies vasculaires congénitales graves (1.869 pour 100.000 habitants sur le territoire contre 1.573 pour la Région).

Offre de prise en charge des addictions présentes, des acteurs intervenants dans le champ de la prévention des cancers primaires, secondaires, tertiaires, un centre de planification et d'éducation familiale localisé à Béthune et des centres en proximité tels qu'Arras, Saint Pol sur Ternoise et également la MIPPS sur le SIVOM du Bruaysis (Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé).

Mais encore peu d'actions de prévention des cancers en dehors des actions de valorisation et de sensibilisation aux dépistages organisés.

Un déficit en professionnels organisés intervenant dans la prise en charge des patients atteints du cancer.

Très peu de nutritionnistes ou de diététiciens sur le territoire, seuls deux médecins spécialisés en endocrinologie et métabolisme et des soins peu ou pas remboursés.

Mortalité par alcool tout âge confondu sur la période 2007/2010 : 1.191 décès en région dont 500 pour notre département, 377 pour le territoire de santé Artois Douaisis, 94 sur la zone de proximité Béthune/Bruay (y compris le Ternois, le Lillerois plus l'arrondissement) et 71 pour la Communauté d'agglomération de l'Artois.

Donc mortalité prématurée, inférieure à 65 ans, par abus d'alcool un ICM (100 en France) de 171 (soit 945 personnes) pour la région, pour le département de 199 (soit 400.000 personnes), pour le territoire du Douaisis de 189 (soit 305 personnes), la zone de proximité de Béthune-Bruay 202 (soit 84 personnes) et sur Artois Comm. de 222 (64 soit personnes).

Mortalité tout âge et sexe confondu (sauf cancer du sein) : base 100 en France :

- Cancer des voies aéro-digestives (lèvre, cavité buccale, pharynx et larynx) : Artois Comm. ICM de 155 pour 169 en Nord/Pas-de-Calais et 175 dans le Pas-de-Calais
  - Tumeur maligne du sein : ICM de 127 en Nord/Pas-de-Calais, 132 dans le Pas-de-Calais et 150 en Artois Comm.
  - Cancer de la prostate : 124
  - Cancer colo-rectal : 139
  - Cancer de la trachée, du poumon, des bronches : 134
- donc largement supérieur à la moyenne nationale.

M. DURIEZ indique qu'il s'agit certainement de causes liées au niveau de vie mais aussi aux comportements, par exemple ne pas faire les tests de dépistage envoyés à domicile. C'est peut-être là un rôle de sensibilisation que le Conseil de développement pourrait avoir.

Un membre intervient sur le rôle que peuvent jouer les médecins du travail en matière de prévention. Il regrette qu'ils passent plus de temps à remplir des papiers qu'à consulter et que la consultation se résume à la prise de poids et à la tension ; de plus la périodicité ne fait que s'allonger et ces médecins ne prescrivent plus d'analyses complémentaires uniquement celles imposées. De plus, certaines catégories professionnelles ne voient le médecin du travail qu'à l'embauche.

Mme ADANCOURT indique qu'il y a des prises en charge pour le public défavorisé pour des visites médicales à l'Institut Pasteur de Lille. Ils doivent se rapprocher de la MIPPS pour s'inscrire et un bus les conduit sur Lille. Une campagne de sensibilisation va être refaite en passant par les adjoints communaux en charge des affaires sociales.

Santé mentale :

Surmortalité par suicide : ICM de 161 sur Artois Comm.

Taux de recours aux antidépresseurs et anxiolytiques significativement supérieur au taux départemental pour les secteurs de Béthune et Bruay-La-Buissière. Un taux standardisé de recours aux anxiolytiques de 21,5% sur le secteur de Béthune contre 16,9% au niveau régional (base 2011).

Points forts identifiés :

Actions des délocalisées de l'EPSM de Val de Lys Artois avec par exemple une permanence d'écoute et de soutien réalisée une fois par semaine par un psychologue à la MIPPS.

Des structures présentent sur le territoire : CMP, CATTP,..

Un réseau de santé mentale précarité en réflexion pour le renforcement des liens entre professionnels de santé et acteurs sociaux.

### *Points faibles identifiés :*

Une densité de psychiatres libéraux très faibles au regard des besoins du territoire ainsi qu'un manque de pédopsychiatres, un seul pour le territoire.

Difficultés de recrutement de psychiatres rencontrées par les hôpitaux publics du territoire de l'Artois-Douaisis.

Peu de place en hospitalisation pour les jeunes du territoire car pas d'établissements spécialisés sur le territoire, seule l'EPSM propose des lits pour les mineurs.

### *La dépendance et la prise en charge du handicap*

Une population vieillissante et dépendante : plus de 5.200 bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit 27,5 % bénéficiaires pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus dont 23,5% en GIR 1 et 2 (très dépendantes).

Environ 550 personnes atteintes de la maladie d'alzheimer et autres démences pour 100.000 habitants sur la zone de proximité Béthune-Bruay, soit 616 personnes, pour Artois-Douaisis 171 et pour le Nord/Pas-de-Calais 572.

Taux de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) équivalent au Département. 641 allocataires de la PCH (Prestation Compensation Handicap) ou ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne) soit 2,9 allocataires pour 1.000 habitants et 3 pour le département.

3.830 allocataires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) soit 3,1 allocataires pour 100 personnes âgés de 20 à 64 ans. 2,9 dans le département.

### *Points forts identifiés :*

Un taux d'équipements en place de services de soins à domicile inférieur au niveau départemental : 23 places pour 1.000 personnes âgées de 75 ans et plus contre 25 dans le Département mais supérieur au niveau national (20 places pour 1.000 personnes).

Une offre intégrée développée par le Conseil départemental structurée autour de la Maison de l'autonomie. Une offre innovante et développée autour du soutien aux aidants non professionnels et une réflexion autour de la mise en place d'une filière gériatrique.

### *Point faibles identifiés :*

Des membres repérés de structures dédiées aux handicaps sur le territoire et un faible nombre de places en MAS (Maison d'Accueil et Spécialisée) et en foyers de vie.

Un taux d'équipements en lits médicalisés proche du Département : 64 places pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus contre 67 pour le Département mais très inférieur au niveau régional, 81 et national, 100.

## **3 – PISTES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS**

### *3 axes*

#### ***AXE 1 - Aider au renforcement de l'offre de proximité avec 4 préconisations***

Préconisation 1 : Aider au développement de l'exercice regroupé des professionnels de santé par exemple en accompagnant le développement des maisons de santé pluridisciplinaires.

Les objectifs seraient de :

- renforcer l'offre de soins de proximité et de permettre un maillage du territoire
- favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé
- favoriser la prévention et l'éducation à la santé

Les conditions de réussite :

- veiller en premier lieu à construire un projet médical avec des professionnels de la santé plutôt que de saisir une opportunité foncière. Ceci a été le cas avec la commune de Vaudricourt qui a voulu faire une maison de santé dans un lieu qu'elle possédait mais elle ne trouve pas de professionnels de santé qui veulent s'y installer.
- intégrer une dimension de prévention
- penser la question des déplacements
- veiller à la cohérence territoriale dans l'offre de soins afin d'éviter toute concurrence entre les territoires

M. GRATTEPANACHE indique qu'il y a une surmortalité très importante et nous avons moins de professionnels qu'ailleurs. Paradoxe, nous avons un numerus clausus (440 pour 3240 inscrits) qui empêche les jeunes de faire des études de médecine dont certains font faire leurs études de médecine en dehors du territoire, alors qu'en France les professionnels de santé ont une totale liberté d'installation. Il n'y a aucune action politique pour maintenir des professionnels dans la Région ou favoriser leur installation là où il y a un manque. Grande difficulté à faire venir les professionnels sur le territoire quel que soit les arguments. Par exemple, les étudiants en médecine qui ont fait leurs études sur Lille, ils ont tissé un réseau d'amis, ont éventuellement trouvé un conjoint(e)... et ils ne veulent pas venir s'installer sur le territoire et préfèrent, pour certains, faire la route chaque jour.

A la Clarence de Divion, le carnet de rendez-vous en cardiologie est complet à 6 mois. 5 cardiologues vont quitter l'unité cette année et aucun remplaçant pour le moment. A qui adresser les patients ?

Mme LUGEZ rappelle des propositions émises par la commission Santé dont celle de payer les études à certains étudiants en médecine avec en contrepartie l'obligation de travailler plusieurs années sur le territoire, à défaut ils devront rembourser leurs études.

M. MOLCRETTE propose un accompagnement de la formation avec la ville de Cluj en Roumanie pour former des étudiants du territoire, à cause du numerus clausus trop contraignant qui a créé la pénurie de médecins. Ces cours sont dispensés en français, ce qui n'est donc pas un handicap dans l'apprentissage de la médecine de qualité.

Mme LUGEZ ne veut pas commencer ce genre de système aberrant. Depuis le temps que le problème se pose, il faudrait finir par trouver des solutions durables et de bon sens.

Mme ADANCOURT indique qu'il est difficile de changer certaines choses dans le corps médical car les décisions sont prises à un tel niveau, notamment pour le numerus clausus car la décision vient de Paris et ils refusent de l'augmenter sur Lille en l'occurrence.

A une époque, la Région en accord avec la Faculté de médecine, a proposé des bourses pour aider les étudiants à préparer le concours de l'Internat de médecine mais ce dispositif n'a duré que 2 ans car personnes ne sollicitées ces bourses.

Afin que les internes de la région de Lille restent plus facilement dans la région, il a été proposé que dans les grands centres hospitaliers régionaux Nord/Pas-de-Calais, les chefs de services viennent avec des internes dans des hôpitaux décentralisés mais cette idée n'a pas été suivie.

Un très bel exemple de Maison de santé à Fruges où le Président de la Communauté de Communes a créé ce lieu à côté d'un centre de secours, d'un service de soins à domicile avec un appartement pour un médecin. Il n'arrive pas à trouver de médecin et aujourd'hui il est en passe de recruter un médecin fonctionnaire.

Préconisation 2 : Maintenir et renforcer la proximité de l'offre de santé avec les habitants du territoire

- Maintenir et renforcer l'offre de soins de proximité
- Faciliter la mobilité des patients vers les professionnels
- Développer les outils favorables au développement de la télémédecine

**Volet 1** : Favoriser la mobilité des patients vers l'offre de soins et de prévention

- Développer l'offre de transport public desservant les lieux de soins
- Développer une offre de transport collectif pour faciliter les dépistages organisés des cancers et aux bilans de santé sur Lille ou Lens

**Volet 2** : Rapprocher l'offre de soins des habitants

- Favoriser la circulation et les solutions de transport depuis la métropole Lilloise
- Etudier les possibilités de mettre en place une offre de soins et de prévention itinérante
- Renouveler la réflexion autour de consultations avancées
- Créer les conditions nécessaires au développement de la télémédecine : très haut débit et fibre optique

Conditions de réussite :

- Veiller à pratiquer des tarifs accessibles pour tous les habitants
- Veiller à impliquer les représentants des professionnels de santé : renouveler la réflexion autour du développement des consultations avancées (ex. polyclinique de Divion à Bruay mais elle n'existe plus)

Préconisation 3 : Garantir aux professionnels de santé des conditions d'exercice de qualité

Les objectifs :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- Faciliter les conditions d'exercice des professionnels de santé sur le territoire

**Volet 1** : Permettre aux professionnels de santé l'accès à des équipements et des outils de qualité (ex. plateaux techniques des cliniques et des hôpitaux)

**Volet 2** : Faciliter les conditions d'exercice des professionnels de santé

- Développer l'accès au très haut débit et à la fibre
- Engager une réflexion sur le développement d'une offre de service mutualisée entre plusieurs professionnels de santé libéraux (ex. mutualisation d'un secrétariat, d'un cabinet comptable...)

Préconisation 4 : faire connaître et valoriser le territoire

- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnelles de santé
- Valoriser les atouts du territoire pour donner aux professionnels de santé l'envie d'y exercer

**Volet 1** : Engager un travail de marketing territorial auprès des professionnels de santé

**Volet 2** : Favoriser la venue de stagiaires au sein de groupes médicaux, paramédicaux, pharmacies et au sein de futurs maisons de santé pluridisciplinaires à condition de travailler sur les logements et de prévoir des liens avec les universités

Il y a l'Office du tourisme Béthune-Bruay qui fait déjà un travail remarquable de valorisation du patrimoine de notre territoire, des grands équipements sur Artois Comm. tels que Loisinord, la Comédie de Béthune, la Cité des électriciens, une gare TGV, un futur bus à haut niveau de service, le Lab-Lanque, la donation Kynio, le jumping de Béthune, le championnat de France de natation, le meeting d'athlétisme du Pas-de-Calais, les 24 heures de l'Echo, le développement économique avec le centre de recherche CRIP M2A, CREPIM, le pôle d'excellence régional en plasturgie et en BTP, la certification des zones d'activité, le soutien aux universités voire aux lycées et les politiques de promotion par voie de presse écrite, orale, Web, radios locales...

**AXE 2 - Développer un environnement et un cadre de vie favorables à la santé avec 2 priorités**

Préconisation 5 : s'engager dans la démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) et poursuivre les interventions, pour Artois Comm., en faveur de la santé

- Mobiliser les compétences d'Artois Comm. pour agir sur les déterminants sociaux, environnementaux de santé
- Améliorer l'état de santé de la population par une intervention sur le cadre de vie
- Proposer aux habitants des conditions favorables à l'exercice physique

**Volet 1** : Poursuivre le travail de valorisation du patrimoine d'Artois Comm. et la lutte contre les nuisances

**Volet 2** : Favoriser la pratique d'une activité physique par le développement d'une offre accessible à tous et par l'aménagement du territoire

**Volet 3** : Poursuivre les interventions d'Artois Comm. en faveur d'un habitat digne et durable

**Volet 4** : Développer une offre de transport favorable à la santé

**Volet 5** : s'engager dans une démarche de vieillesse proposée par l'ORS : évaluation d'un pacte santé (telle action : quel est le résultat apporté, quels sont les effets sur la santé ? Cela est comparable au Plan Climat d'Artois Comm. où l'on a des actions et on en mesure les effets).

Le patrimoine, le sport, l'habitat... il s'agit là de compétences d'Artois Comm.

Préconisation 6 : renforcer l'accessibilité des logements et des services pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance.



Les objectifs :

- faciliter l'accès à l'offre existante sur le territoire.
- offrir un « chez soi » adapté au degré d'autonomie de la personne.

**Volet 1 :** Favoriser l'accessibilité des espaces publics et de l'offre aux personnes en situation de handicap du territoire

**Volet 2 :** Favoriser l'adaptation des logements à la dépendance et au handicap

**AXE 3 : *Fédérer les acteurs, renforcer les coordinations territoriales et relayer les messages de prévention à l'échelle du territoire***

3 préconisations :

Préconisation 7 : aider au renforcement de la visibilité et de la lisibilité de l'offre de santé et de prévention existante

**Volet 1 :** Mobiliser les acteurs de proximité, les communes, les CCAS, les associations, les écoles... dans la diffusion de l'information, sur les aides à l'accès aux soins et les dispositifs de prévention existants

**Volet 2 :** Mobiliser les outils de communication de l'Artois Comm. au service d'une valorisation de l'offre de santé du territoire (ex. une page « santé » dans le Mag d'Artois Comm., créer une carte interactive avec l'ensemble de l'offre de santé sur le site Internet d'Artois Comm.)

Préconisation 8 : continuer à développer les outils de promotion de la santé et de la coordination des acteurs sur les territoires de la Politique de la Ville.

Objectifs :

- Développer avec les acteurs locaux, les outils de promotion de la santé sur les territoires prioritaires
- Se saisir de la définition du Contrat de Ville pour redéfinir avec les acteurs et les partenaires les priorités d'intervention en matière de santé : les champs prioritaires, les freins à l'accès aux soins...
- Se saisir du nouveau Contrat de Ville pour consolider les partenariats en matière de santé et définir les interventions à développer dans les quartiers prioritaires.
- Envisager le ciblage dans certains dispositifs (ex. le soutien au développement de la télémédecine, les aides à l'installation des professionnels de santé au sein de ces quartiers)

Les conditions de réussite :

- Un niveau de co-construction des objectifs du Contrat de Ville
- Des moyens mobilisés par les partenaires pour les quartiers

Préconisation 9 : Renforcer le positionnement stratégique d'Artois Comm. en tant qu'acteur d'une politique de santé publique

Objectifs :

- Engager une stratégie d'intervention à développer pour Artois Comm. en matière de santé publique
- Se servir de messages de prévention à diffuser auprès des élus locaux

**Volet 1** : Faire d'Artois Comm. une communauté d'agglomération exemplaire en matière de santé et de prévention

**Volet 2** : Développer et structurer un projet en matière de santé pour le territoire et le valoriser auprès des partenaires

M. DURIEZ remercie Mrs. MILOSZYK et M. MASSE pour cette synthèse dont le document intégral a été remis aux personnes qui ont participé aux ateliers pour élaborer le document.

Il insiste sur le fait que le travail soit poursuivi au sein d'une commission. Le Conseil de développement n'agira pas sur les 9 préconisations, il faudra faire un choix. Il souhaite que des professionnels de santé soient présents dans la commission. Il est tout à fait possible que d'autres préconisations émergent des membres du Conseil de développement lorsqu'ils se retrouveront en commission de travail.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La réunion plénière du 22 juin est reportée à la rentrée
- M. DURIEZ regrette qu'un bon nombre de membres soient absents
- Il souhaite qu'une date de commission Santé soit rapidement fixée
- Réunion thématique prévue le 17 juin avec l'IUT sur le projet EITRE concernant la réhabilitation énergétique de bâtiments existants
- Mme VAUTRIN signale que le 22 juin aura lieu la première plénière de Nord/Pas-de-Calais/Picardie à Amiens et le 1<sup>er</sup> Juillet ils viendront au Nouveau Siècle à Lille à 10h

**PDu/CT/CR du 1er.06.2015/17.12.2015**